



**HAUTES-PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2021-239

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## DDETSPP Hautes-Pyrénées / Direction

- 65-2021-11-02-00005 - Arrêté portant application de l'arrêté préfectoral n°65-2021-11-02-00002 du 02 novembre 2021 donnant délégation de signature à M. Grégory FERRA, Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées (Ordonnancement secondaire - subdélégation) (3 pages) Page 3
- 65-2021-11-02-00006 - Décision portant application de la décision n°65-2021-10-29-00006 du DREETS Occitanie du 29 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Grégory FERRA, Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées (2 pages) Page 7

# DDETSPP Hautes-Pyrénées

65-2021-11-02-00005

Arrêté portant application de l'arrêté  
préfectoral n°65-2021-11-02-00002 du 02  
novembre 2021 donnant délégation de signature  
à M . Grégory FERRA  
Directeur départemental de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations des Hautes-Pyrénées  
(Ordonnancement secondaire - subdélégation)



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n°  
portant application de l'arrêté préfectoral n°65-2021-11-02-00002 du 02 novembre 2021  
donnant délégation de signature à M. Grégory FERRA  
Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées  
(Ordonnancement secondaire - subdélégation)**

**Le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées**

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein de l'administration de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales ministérielles ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2020-12-15-001 du 15 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Christophe LECOMTE, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, en qualité de directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Gregory FERRA, directeur du travail, en qualité de directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2021-03-29-000001 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2021-11-02-00001 du 02 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Grégory FERRA, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées (ordonnancement secondaire) ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégory FERRA, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, subdélégation de signature est donnée à M. Christophe LECOMTE, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées pour procéder à toutes opérations relatives à l'ordonnancement secondaire délégué des recettes et des dépenses de l'État.

**ARTICLE 2** – Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Christine DARROUY-PAU, ingénieure hors classe de l'agriculture et de l'environnement, cheffe du service santé et protection animales, environnement (SPA), pour le BOP 206 ;
  - M. Vincent YOU, attaché principal d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du service santé et protection animales, environnement (SPA), pour le BOP 206 ;
  - Mme Régine MORLAS, inspectrice en cheffe de la santé publique vétérinaire, cheffe du service sécurité sanitaire de l'alimentation (SSA), pour le BOP 206 ;
  - Mme Isabelle ZOT, vétérinaire inspecteur, adjointe à la cheffe du service sécurité sanitaire de l'alimentation (SSA), pour le BOP 206 ;
  - Mme Rose-Marie GOMEZ, directrice départementale de la concurrence, consommation et répression des fraudes de 2<sup>ème</sup> classe, chef du service CCRF, pour le BOP 134 ;
  - Mme Colette LABORDE, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service inclusion sociale et accès à l'emploi (ISAE), pour les BOP 157, 177 et 183 ;
  - Mme Agnès DIJOURD, directrice adjointe du travail, adjointe à la cheffe du service inclusion sociale et accès à l'emploi (ISAE), pour les BOP 157, 177 et 183 ;
  - Mme Mélody MALPEL, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service accompagnement des publics vulnérables (APV), pour les BOP 104, 177, 303 et 304 ;
  - Mme Marianne NEGRO, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service accompagnement des publics vulnérables (APV) pour les BOP 104, 177, 303 et 304 ;
- à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et pièces relatifs à l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses et l'émission de titres de perception.

**ARTICLE 3** - Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil chorus formulaires à :

- Mme Séverine DEBAR, adjointe administrative, cellule d'appui au pilotage, pour les BOPs 134 et 206 ;
- Mme Sylvie TOMIEU, adjointe administrative, service inclusion sociale et accès à l'emploi, pour les BOPs 104, 157, 177, 183, 303, 304 ;
- Mme Christiane BLONDEAU, adjointe administrative, service accompagnement des publics vulnérables, pour les BOPs 104, 157, 177, 183, 303, 304 ;
- Mme Emmanuelle BARDE, secrétaire administrative de classe normale, service accompagnement des publics vulnérables, pour les BOPs 104, 157, 177, 183, 303, 304 ;
- Mr Arnaud JEGOU, secrétaire administratif de classe supérieure, secrétaire de direction, pour les BOPs 104, 157, 177, 183, 303, 304.

**ARTICLE 4** - Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil ESCALE à :

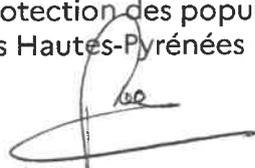
- Mme Céline COLOMES, technicienne principale vétérinaire et alimentaire, service santé et protection animales, environnement (SPAÉ),
- Mme Véronique NABONNE, cheffe technicienne spécialité vétérinaire, service santé et protection animales, environnement (SPAÉ),
- Mme Fabienne SALANOVA, secrétaire administrative de classe normale, service santé et protection animales, environnement (SPAÉ),
- Mme Séverine DEBAR, adjoint administratif, cellule d'appui au pilotage.

**ARTICLE 5** - Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 6** - Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées et le directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le            **0 2 NOV. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental  
de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations  
des Hautes-Pyrénées

  
Grégory FERRA

# DDETSPP Hautes-Pyrénées

65-2021-11-02-00006

Décision portant application de la décision n°65-2021-10-29-00006 du DREETS Occitanie du 29 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Grégory FERRA, Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées

**Décision n°  
portant application de la décision n°65-2021-10-29-00006  
du DREETS Occitanie du 29 octobre 2021  
portant délégation de signature à M. Grégory FERRA,  
Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées**

**Le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées**

**Vu** le code du travail et notamment son article R. 8122-2 ;

**Vu** le code rural ;

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

**Vu** le décret du 22 mars 2021 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

**Vu** l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Gregory FERRA, directeur du travail, en qualité de directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté du 25 mars 2021 nommant Christophe LEROUGE en qualité de Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2021-03-29-00001 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

**Vu** l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 13 octobre 2021 portant nomination à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 de M. Grégory FERRA, directeur départemental adjoint du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** la décision du DREETS Occitanie du 29 octobre 2021 portant délégation de signature à M. Grégory FERRA, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, notamment son article 3.

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2021-11-02-00001 du 02 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Grégory FERRA, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées (administration générale) ;

### DECIDE

**ARTICLE 1** - Délégation de signature est donnée à :

- M. Fabien JAUZION, inspecteur du travail, chef du service des politiques du travail (PT),
  - Mme Agnès DIJOURD, directrice adjointe du travail, adjointe à la cheffe du service inclusion sociale et accès à l'emploi (ISAE),
- pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégory FERRA, tous actes, décisions ou correspondances définis par l'article 1 de la décision du DREETS Occitanie du 29 octobre 2021 susvisée, à l'exception :
- des décisions statuant sur les recours gracieux contre les décisions du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,
  - des suspensions et des interdictions en matière de prestation de services internationales,
  - des mises en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction à l'obligation générale de santé et de sécurité.

**ARTICLE 2** - Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 3** - Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le            **02 NOV. 2021**

Pour le DREETS Occitanie  
et par délégation,  
Le directeur départemental de  
l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations  
des Hautes-Pyrénées

Grégory FERRA

